

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL LA FORETERIE sur la commune principale de l'AIOT 4 la Forêterie 79150 Saint Maurice Étusson.

La référence de votre dossier est A-3-8Y8L07DX5 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/10/2023 à 19h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **82217051000017**

Raison sociale **EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE LA FORETERIE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4

la foreterie

79150 ST MAURICE ETUSSON

Signataire

Qualité : **exploitant**

Référent

Fonction : **exploitant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL LA FORETERIE**

Description des activités :

élevage ovins et élevage de volailles

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **4 la Forêt 79150 Saint Maurice Étusson**

X : 430930

Y : 6661013

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

- **Le projet se situe sur le site d'exploitation de longueville. - Le projet consiste à créer 2 ensembles de 7 modules sur 2 sites proche de production avicole destinés à créer de l'ombre sur le parcours d'élevage de volaille. - Les modules seront réalisés en structures métallique et posés directement au sol sur plot béton. - Chaque module sera doté de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité. - Ils seront reliés entre eux par des câblages enterrés jusqu'au TGBT puis jusqu'au point de livraison au concessionnaire d'électricité et produiront environ 300 kWc d'électricité au total par site. - Les panneaux photovoltaïques sont traités antireflets et ne causeront aucune nuisance au voisinage. - Le projet n'entraînera pas d'augmentation du nombre de volailles.**

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.